



LA FÉDÉRATION (I)  
DES PHARMACIENS D'OFFICINE

Élection à l'Union Régionale  
des Professionnels de Santé (URPS)

# PHARMACIENS BRETAGNE

DU 31 MARS AU 7 AVRIL, JE VOTE !

REVALORISER

SIMPLIFIER

PROTÉGER

UN PROGRAMME  
ÉLABORÉ AVEC VOUS



« Notre profession a besoin  
d'un syndicat fort pour faire entendre sa voix. »

Philippe Besset  
Président de la FSPF



# BRETAGNE

Luc MOUGIN

Pharmacien à Concarneau (29)

La FSPF a donné dernièrement l'occasion aux pharmaciens de pouvoir s'exprimer au travers de « **La Grande Consultation** ». Cette enquête, réalisée auprès des confrères en exercice, a permis à notre syndicat de dégager des tendances et apporter des solutions d'avenir pour la profession.

En Bretagne, où un peu plus d'un millier d'officines sont implantées, le sondage fait remonter des inquiétudes malheureusement partagées par bon nombre de confrères du national : situation économique dégradée, sous-rémunération des actes de dispensation, surcharge administrative, menace de la concurrence, risque lié à l'ouverture du capital, etc...

La Bretagne doit également faire face à un mal beaucoup plus sournois qui jour après jour, altère la santé économique de certaines officines et à terme, le maillage du réseau officinal ; je veux parler de la désertification médicale qui touche le cœur même de notre territoire.

Parallèlement à cela, je veux voir de l'espoir en l'avenir pour la profession. En effet, cette dernière déclare vouloir se saisir de nouvelles missions comme la vaccination et il se manifeste une appétence un peu plus forte chaque jour pour l'exercice coordonné.

En réponse à cet avenir rempli de risques, de doutes et d'inquiétudes, **le syndicat FSPF a répondu présent en élaborant un programme articulé autour de trois thèmes majeurs : Revaloriser, Simplifier et Protéger.**

En tant que tête de liste FSPF aux élections URPS en Bretagne, je m'inscris pleinement avec mes colistiers dans ces propositions d'actions pour notre belle profession. Le mandat que vous nous accorderez pour les cinq prochaines années en votant FSPF permettra à vos représentants élus au sein de l'URPS de mettre en place une politique de santé en écho au programme de la FSPF.

## REVALORISER

Derrière ce terme, il y a une composante économique très importante qui sera, à n'en pas douter, défendue bec et ongles par la FSPF lors des prochaines négociations conventionnelles.

Au sein de l'URPS, revaloriser la profession est un axe important qui passe par la défense de la place des confrères dans les parcours de soins. En effet, le pharmacien se doit

avec l'aide de vos élus URPS, de renforcer son rôle dans les domaines de la prévention (Ex : Vaccination, Addictions et Sevrage, Education Thérapeutique) mais aussi du dépistage (Ex : TROD, Diabète, Insuffisance rénale).

Le pharmacien doit devenir un acteur essentiel de la coordination des soins entre professionnels de santé de ville et ceux de l'hôpital. De nombreuses choses peuvent être réalisées pour fluidifier les parcours patients, assurer la continuité des soins tout en renforçant la sécurité sanitaire.



Luc MOUGIN  
CONCARNEAU (29)



Emilie FOSSEPREZ  
PLESCOP (56)



Erwan AUBRY  
PORDIC (22)



Stéphanie TESSIER-JANVIER  
TREMUSON (22)



Nathalie GUILLOU  
SAINT-MEEN-LE-GRAND (35)



Franck MERE  
VANNES (56)

A titre d'exemple, le développement de la conciliation médicamenteuse en entrée et sortie d'hospitalisation en lien avec nos confrères hospitaliers serait une étape majeure pour renforcer notre rôle de sentinelle vis-à-vis des risques iatrogéniques. Inscrire les Bilans Partagés de Médication dans nos activités quotidiennes serait à n'en pas douter le témoignage pour les patients mais aussi les autres professionnels de santé, d'une orientation plus clinique de notre profession.

Les élus FSPF aux élections URPS s'engagent à promouvoir ces nouvelles missions et vous aider à vous en saisir. En faisant évoluer notre profession dans cette direction, nous lui permettrons de renforcer son caractère incontournable en matière de santé publique. Ne nous y trompons pas, c'est en se différenciant et en devenant irremplaçable, que notre profession pourra continuer d'espérer en l'avenir !

Cette revalorisation du métier par l'intégration de nouvelles missions ne doit pas se faire sans obtenir de contrepartie financière. Nous nous engageons à obtenir auprès des institutionnels que sont l'ARS et la CPAM, les financements nécessaires pour initier ces missions mais surtout les rendre pérennes.

## SIMPLIFIER

Simplifier la vie des pharmaciens est indispensable pour nous permettre de nous recentrer sur la dispensation et le conseil, mais aussi d'envisager les missions dont nous venons de parler. Beaucoup d'entre nous s'en détournent, faute de temps, faute d'énergie, ou tout simplement faute d'y voir une réelle valeur ajoutée pour notre exercice professionnel.

Les candidats FSPF ne prétendent pas simplifier vos activités en un claquement de doigts ; par contre, en tant qu'élus URPS, nous travaillerons à aider chaque confrère dans l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne les nouveaux modes d'exercice coordonné.

Nous poursuivrons l'engagement de votre URPS au sein de l'association GECOLIB. Pour rappel, cette dernière s'engage à promouvoir l'exercice coordonné sur toute la Bretagne et ainsi vous accompagner à chaque étape de la construction du projet que vous portez avec d'autres professionnels de santé (Equipe de Soins Primaires, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

Décider de travailler en lien avec d'autres soignants de façon structurée, c'est s'engager vers un exercice professionnel plus efficient et donc à termes vers plus de simplification : simplification des parcours de santé patients, simplification des liens et des échanges entre professionnels de la ville et de l'hôpital.

Nous sommes convaincus à la FSPF que ces modes d'exercice sont non seulement profitables à nos patients mais également à tous les professionnels de santé qui les rejoignent. Travailler ensemble, plus efficacement, plus rapidement, repose sur le déploiement et l'utilisation de systèmes de communication et de partage d'information. Les élus FSPF s'engagent à en assurer la promotion et la diffusion auprès de tous les confrères.

## PROTÉGER

Les élus FSPF veilleront tout particulièrement à cet engagement syndical. Il est en effet de la plus grande importance de protéger les pharmacies qui se trouvent être en difficulté économique sur notre territoire. Il en va du maintien du maillage de notre réseau officinal, dont nous sommes très fiers, et qui constitue grâce à la loi de répartition démo-géographique, l'un des trois piliers socles de la profession. Maintenir la densité de notre réseau est nécessaire pour permettre un accès aux soins équitable à tous nos concitoyens.

Protéger, c'est aussi être en capacité d'apporter en tant qu'élus FSPF, proches de ses électeurs, une écoute et un soutien pour permettre aux plus fragiles d'entre nous, de poursuivre leurs missions de santé publique.



Eric VALEAU  
CESSON-SEVIGNE (35)



Guillaume BAUDET  
QUIMPER (29)



Hedwige BRAULT  
QUIMPER (29)

# POURQUOI VOTER FSPF ?

## CETTE ÉLECTION EST ESSENTIELLE.

Elle permet à un syndicat de pharmaciens d'officine d'être représentatif et de pouvoir participer aux négociations conventionnelles avec l'Assurance maladie pour décider de notre rémunération et de nos nouvelles missions.

## C'EST L'OCCASION DE FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX POUR

### REVALORISER

**le métier de pharmacien et sa rémunération !** La FSPF est le seul syndicat à demander l'augmentation de nos honoraires tout en proposant de nouvelles voies pour valoriser notre exercice professionnel.

### PROTÉGER

**l'officine contre les attaques de la grande distribution et des géants du commerce en ligne.** La FSPF ne cèdera rien sur le monopole, le maillage et les règles de propriété des pharmacies.

### SIMPLIFIER

**la vie quotidienne des pharmaciens.** La FSPF combattra les dispositions inutiles et chronophages, et permettra à toutes les officines de réaliser sans difficulté leurs missions.

## COMMENT VOTER ?

**Du 31 mars à 12 h au 7 avril à 12 h**



Rendez-vous sur le site internet : <https://elections-urps.sante.gouv.fr/>  
ou utilisez ce QR Code.

Vous aurez besoin :

- de l'identifiant que vous aurez reçu par courrier la semaine précédant le vote. Dans le cas contraire, une procédure de récupération est possible en ligne.
- de votre numéro d'inscription à l'Ordre des pharmaciens (inscrit sur votre carte ordinale), sans la lettre.
- de votre numéro de téléphone portable ou fixe afin de recevoir votre mot de passe.

Et retrouvez la FSPF sur



Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

13, rue Ballu 75311 Paris cedex 9 ☎ 01 44 53 19 25 📠 01 44 53 21 75 ✉ [fspf@fspf.fr](mailto:fspf@fspf.fr) 🌐 [www.fspf.fr](http://www.fspf.fr)